Montréal-Nord
Montréal

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 8 mars 2021, à 19 h, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

4875, boulevard Gouin
Permettre une hauteur de clôture de 1,2 m au lieu de 0,9 m

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-074 une séance de consultation écrite d'une durée de 15 jours est tenue à partir de la date de publication du présent avis.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 23 février 2021 à l'adresse courriel : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 8 février 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate